PIÈCE JOINTE I

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2009–12

Kinshasa, le 30 novembre 2009

I. Introduction

- 1. Le présent mémorandum décrit les politiques économiques et financières ainsi que les réformes structurelles que le Gouvernement compte mettre en œuvre dans le cadre du programme soutenu par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI), pour la période de juillet 2009 à juin 2012. Le Gouvernement poursuit, par ce programme, les efforts de rétablissement des conditions d'une stabilité politique, économique et sociale durable. En particulier, les politiques et réformes proposées visent à corriger les conséquences de décennies de mauvaise gestion économique, de conflits armés, de corruption et d'affaiblissement de l'État de droit.
- 2. Le programme triennal du Gouvernement appuyé par la FRPC est basé sur le document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) rédigé en 2006 selon une approche largement participative soutenue par le gouvernement élu démocratiquement. La stratégie s'articule autour de cinq piliers : (i) promouvoir la paix et la bonne gouvernance; (ii) consolider la stabilité macroéconomique et promouvoir la croissance économique; (iii) améliorer l'accès aux services sociaux; (iv) lutter contre le VIH/sida; et (v) promouvoir la participation proactive de la communauté. Ces objectifs n'ayant pas encore été atteints, le Gouvernement a décidé de prolonger sa SCRP jusqu'en décembre 2010, et de la soutenir par un Plan d'action prioritaire (PAP) qui vise à remédier aux déficiences identifiées dans le rapport d'étape de juillet 2008. Cela comprend les retards dans la réforme de la gestion des finances publiques, les dépenses de sécurité imprévues, la faible mobilisation des recettes, et les capacités institutionnelles et humaines inadéquates. Pendant cette période, le Gouvernement préparera selon une approche participative sa SCRP de seconde génération, qui couvrira la période 2011–15.

II. APERÇU

- 3. Le Gouvernement a fait des progrès considérables dans les domaines sociaux et politiques. Dès 2003, la transition politique a permis d'amorcer un processus de démocratisation, de restauration de la paix et de réunification du territoire national avec le concours de la communauté internationale, notamment par le déploiement d'une mission de maintien de la paix et de renforcement des institutions de l'ONU (MONUC).
- 4. Au plan économique, le Gouvernement a exécuté avec succès de juin 2001 à mars 2002 un Programme intérimaire suivi par les services du FMI (programme de référence). Ce programme a permis de mettre fin à une longue période d'hyperinflation et de conclure, en avril 2002, le Programme économique du Gouvernement (PEG) soutenu par la FRPC.

- 5. Entre-temps, le Gouvernement a élaboré son document intérimaire de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP-I). Les priorités de la SCRP-I étaient la restauration et le renforcement de la paix, la stabilité macroéconomique et l'engagement des communautés et de la société civile. La SCRP-I identifiait aussi les moyens de générer de nouvelles ressources afin de financer la stratégie. L'exécution satisfaisante du PEG, dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRP-I, a permis à la République démocratique du Congo (RDC) d'atteindre le point de décision de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en juillet 2003 et d'obtenir un allègement supplémentaire de la dette. La mise en œuvre de la FRPC et l'allègement intérimaire de la dette ont, pour la première fois depuis plus d'une décennie, permis à l'économie congolaise d'enregistrer une croissance positive et une inflation inférieure à 10 % en 2003–04.
- 6. La dynamique des réformes s'est avérée difficile à soutenir, suite à la poursuite du conflit dans les provinces de l'Est et l'organisation des premières élections nationales depuis 40 ans. Par ailleurs, suite au dérapage du cadre macroéconomique et au non-respect de certains critères de réalisation, la sixième et dernière revue de la FRPC n'a pu être conclue avant l'expiration de l'accord, entraînant la suspension du programme.
- 7. Depuis 2006, le Gouvernement a mis en œuvre un programme économique suivi par les services du FMI maintes fois reconduit, suite à des résultats mitigés. L'escalade du conflit dans les provinces de l'Est a rendu difficile la gestion des finances publiques et entraîné des dépassements budgétaires importants difficiles à compenser par des mesures d'ajustement. Dans ce contexte, la mise en œuvre de la SCRP a été moins satisfaisante que prévu.
- 8. À la suite du conflit, la RDC doit affronter les défis de la reconstruction et de la remise en état des infrastructures délabrées, tout en assurant la stabilité macroéconomique et en veillant à la viabilité de la dette. La présence continue des rebelles et leurs activités militaires ont ralenti la mise en œuvre du programme de développement du Gouvernement et mis à l'épreuve ses faibles ressources budgétaires. La reprise économique a été entravée par l'absence d'infrastructures de base ou leur délabrement (routes, chemins de fer, hôpitaux et écoles). Ces facteurs amenuisent la productivité et augmentent le coût de la pratique des affaires, réduisant la compétitivité. Le Gouvernement entend donc réaliser le double objectif de reconstruire les infrastructures et d'obtenir un allègement significatif de la dette, dans le cadre de l'Initiative PPTE et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

III. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE (2008–09)

9. La RDC a été affectée par l'escalade du conflit à l'Est et un choc exogène négatif sur les termes de l'échange suite à la crise financière internationale. Au plan interne, la recherche d'une solution durable aux problèmes de sécurité dans l'est du pays a nécessité la tenue, en janvier 2008, de la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Cette conférence n'a pas réduit les tensions qui ont fini par dégénérer en un nouveau conflit en octobre 2008, remettant ainsi en cause les progrès enregistrés depuis la fin de la transition politique et l'instauration d'un nouvel ordre démocratique. Au terme d'efforts diplomatiques, les forces armées conjointes RDC-Rwanda et RDC-Ouganda ont conduit à démanteler les poches de résistance des rebelles hutus rwandais (FDLR) et des rebelles ougandais (LRA) au début de 2009. Ces événements ont conduit à d'importantes dépenses imprévues. Le

caractère urgent et contraignant de ces dépenses a amené le Gouvernement à les exécuter parfois en dehors du circuit de la chaîne de la dépense. En même temps, la baisse de la demande mondiale et la forte baisse des prix des exportations ont fortement réduit les recettes minières. La conjugaison des chocs d'origine interne et externe a creusé le déficit budgétaire, accru le crédit bancaire net à l'État et fait tomber les réserves internationales à moins d'une semaine de couverture des importations non liées à l'aide.

- 10. La crise financière mondiale a perturbé le cadre macroéconomique. La croissance du PIB réel s'est ralentie en 2008, pour atteindre 6,2 % (contre une projection de 10 %) en raison de l'affaiblissement de l'activité du secteur des mines. L'inflation, qui s'était stabilisée à 27,6 % au terme de l'année 2008, a connu un pic supérieur à 55 % au premier trimestre de 2009, puis elle a reculé en mai et juin, avant de repartir à la hausse en juillet pour atteindre 54 % en septembre sous l'effet des fortes augmentations périodiques de la monnaie centrale. Parallèlement à cette évolution, le franc congolais s'est déprécié à partir de septembre 2008 où il est passé de quelque 555 francs congolais pour un dollar américain à environ 880 francs congolais fin octobre 2009.
- 11. Le Gouvernement a mis en place un programme de stabilisation durant le premier semestre 2009. Il a réduit les emprunts à la banque centrale malgré la faiblesse des recettes. Cette mesure, alliée à la politique monétaire restrictive, a contribué à réduire l'inflation et à stabiliser le taux de change. Malgré ces efforts, le programme suivi par les services du FMI s'est écarté de ses objectifs en raison de l'impact de la crise financière mondiale, de la poursuite du conflit dans les provinces de l'Est et des problèmes de liquidité de certaines banques commerciales qui requièrent une intervention de la banque centrale.
- 12. Le Gouvernement a appliqué son programme économique de façon satisfaisante jusqu'à la fin du troisième trimestre 2009, mais les pressions à la hausse des dépenses se sont accentuées au quatrième trimestre. Toutes les actions préalables et tous les repères quantitatifs fixés jusqu'à fin septembre ont été respectés. Cependant, une forte accumulation d'engagements de dépenses s'est produite en septembre et octobre en raison de dépenses inévitables liées à la sécurité et des dépassements de coûts encourus lors de l'organisation par la RDC de la conférence régionale de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Le Gouvernement a déjà engagé des mesures pour faire en sorte que les objectifs budgétaires du programme soient respectés.
- 13. Le Gouvernement a fait des progrès pour résoudre le problème des données erronées. Jusqu'à fin avril 2008, l'existence d'un nombre important de comptes ouverts par l'État auprès de la BCC et des banques commerciales a limité la transparence des opérations du Gouvernement. De plus, le gouvernement n'a pas toujours respecté la procédure pour le paiement des dépenses publiques urgentes par la banque centrale, résultant en la communication de données erronées aux services du FMI. À partir de mai 2008, pour remédier à ce problème, le Gouvernement a diligenté un audit de tous les comptes de l'État ainsi qu'un audit des dépenses urgentes. Il a également mis en place, en mai 2008, de nouvelles procédures pour améliorer la gestion des dépenses publiques urgentes et en accroître la transparence. Cependant, la mise en œuvre de ces procédures a pris du retard. Pour renforcer encore la gestion des dépenses urgentes, le Gouvernement a adopté un décret interministériel le 29 décembre 2008, qui définit clairement le champ d'application des dépenses urgentes. À ce jour, le Gouvernement a appliqué avec

succès et transparence les nouvelles procédures, et tous les paiements de dépenses urgentes ont été exécutés en accord avec le texte promulgué en décembre 2008.

- 14. Suite à la crise financière internationale, le Gouvernement a demandé au FMI et à d'autres partenaires de développement de lui fournir d'urgence un appui à la balance des paiements et un soutien budgétaire. C'est ainsi que le FMI a octroyé un montant d'environ 200 millions de dollars EU au titre de la composante à accès rapide de la Facilité de protection contre les chocs exogènes. La Banque mondiale a accordé 100 millions de dollars EU, dont les décaissements en plusieurs tranches ont commencé en mars 2009, et la Banque africaine de développement a versé environ 97 millions de dollars EU. Grâce à ces appuis, les réserves internationales sont montées à 250 millions de dollars EU à fin juillet 2009. D'autres partenaires extérieurs, comme la Commission européenne et la Belgique, apportent une aide d'urgence à la RDC.
- 15. Dans le but de reconstruire les infrastructures économiques et sociales, le Gouvernement a signé un accord de coopération avec un consortium d'entreprises chinoises, qui a été modifié en octobre 2009 de manière à tenir compte des exigences de viabilité de la dette. L'accord prévoit la garantie par l'État du financement d'un projet d'infrastructures totalisant 3 milliards de dollars EU. Le service de la dette contractée pour financer ce projet sera remboursé par les bénéfices de la coentreprise formée par la GECAMINES (une société d'État congolaise) et les entreprises chinoises, et la garantie de l'État ne pourra être exécutée que si la coentreprise n'a pas remboursé intégralement le service de la dette 25 ans après sa constitution en société (en 2034). Dans ce contexte, le Gouvernement est d'avis que cette entente contribue à la réalisation de l'objectif de viabilité de la dette et possède le degré de concessionnalité d'un programme appuyé par un accord FRPC.

IV. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES À MOYEN TERME

16. Le Gouvernement met en œuvre son programme de politiques économiques et financières à moyen terme pour la période de juillet 2009 à juin 2012, dans un contexte sécuritaire apaisé dans les provinces de l'Est. Les relations avec les pays frontaliers sont en cours de normalisation. Toutefois, la présence des groupes armés étrangers qui continuent de terroriser les populations locales et la poursuite de l'intégration au sein de l'armée d'anciens éléments rebelles continuent d'engendrer des dépenses budgétaires liées à la sécurité et des coûts humanitaires importants.

A. Cadre macroéconomique

17. Les objectifs macroéconomiques se présentent comme suit : (i) pour 2009–12, réaliser un taux de croissance moyen de 6,5 % soutenu par une reprise des activités du secteur minier et des projets de reconstruction des infrastructures; (ii) diminuer le taux d'inflation à 9 % d'ici 2012 en mettant en œuvre des politiques monétaire et budgétaire prudentes; (iii) maintenir les réserves internationales brutes à l'équivalent d'environ 10 semaines d'importations à la fin de la période du programme. Le déficit de la balance extérieure courante (hors dons) devrait croître à moyen terme pour atteindre en moyenne 34 % du PIB, essentiellement en raison de la forte augmentation des importations de biens d'investissement. On assistera à une reprise progressive des exportations lorsque les effets néfastes de la crise financière s'estomperont et que la demande

49

mondiale augmentera. Le déficit extérieur courant sera financé par l'investissement direct étranger et l'aide au développement, y compris l'allégement de la dette.

B. Politique budgétaire

- 18. La politique budgétaire à moyen terme vise à éviter le recours au financement de la banque centrale. Le déficit budgétaire intérieur sur base caisse devrait reculer de 3,3 % du PIB en 2009 à 0,4 % du PIB en 2012. Les recettes intérieures (à l'exclusion de la prime à la signature de l'accord de coopération sino-congolais) devraient passer de quelque 15,7 % du PIB en 2009 à 20 % en 2012. Les dépenses financées sur ressources intérieures (y compris les dépenses exceptionnelles) passeront de 17,5 % du PIB en 2009 à quelque 20 % en 2012.
- 19. Le Gouvernement est déterminé à mettre en œuvre une politique de dépenses prudente. S'agissant des dépenses courantes, il compte poursuivre en 2010 sa politique d'uniformisation des salaires du secteur public au niveau de l'administration centrale et dans les provinces. Dans ce contexte, la masse salariale sera plafonnée à 6,7 % du PIB à moyen terme. Cet objectif sera atteint par la fiabilisation de la procédure informatisée de la paie et la maîtrise des effectifs de l'administration publique. Le programme apportera des allocations réalistes pour les dépenses de biens et services prenant en compte l'accroissement significatif de l'investissement public. À moyen terme, les investissements publics financés sur ressources intérieures augmenteront de quelque 2,9 % à environ 5 % du PIB. Les investissements financés sur ressources extérieures augmenteront, passant d'environ 6 % du PIB en 2009 à environ 12 % en 2012, conséquence des investissements importants dans les infrastructures, y compris ceux prévus par l'accord sino-congolais.
- 20. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à créer l'espace budgétaire nécessaire pour atteindre ses objectifs de développement et de réduction de la pauvreté. En particulier, une part élevée des recettes intérieures (40 %) sera transférée aux provinces, qui seront responsables du développement dans les secteurs de l'éducation et de la santé et dans les zones rurales. Ces transferts importants aideront à renforcer la formation du capital humain, surtout pour les groupes vulnérables et les pauvres, conformément à notre stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. En outre, le pays prévoit d'accéder rapidement au point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2010 pour bénéficier des allègements au titre de cette initiative et de l'annulation de dette de l'IADM. Le Gouvernement est déterminé à conduire une politique d'endettement extérieur prudente, en ayant notamment recours aux dons et aux prêts hautement concessionnels assortis d'un élément don largement supérieur à 35 % pour financer le développement du pays. Encore plus important, il ne contractera ni ne garantira aucun nouvel emprunt qui mettrait en péril la viabilité de la dette. Le Gouvernement entend également solliciter auprès des créanciers du Club de Paris l'extension, à moyen terme, de l'accord de rééchelonnement conclu en 2002 aux conditions de Cologne, le rééchelonnement des arriérés accumulés depuis juillet 2006 et un rééchelonnement exceptionnel du service de la dette exigible durant la période septembre-

_

⁹ Le solde budgétaire intérieur est le total des recettes (hors dons et pas-de-porte lié à l'accord de coopération sino-congolais) moins le total des dépenses (hors projets financés sur ressources extérieures et paiements d'intérêts échus sur la dette extérieure), plus le déficit net d'exploitation de la BCC et l'accumulation nette d'arriérés intérieurs.

décembre 2009. Il est aussi prévu de normaliser les relations avec les créanciers bilatéraux et commerciaux non membres du Club de Paris. Le Gouvernement évitera par ailleurs toute nouvelle accumulation d'arriérés sur la dette extérieure non rééchelonnable pendant la durée du programme triennal. Le Gouvernement s'attachera à conclure des accords de rééchelonnement à des conditions similaires avec les créanciers non membres du Club de Paris.

C. Politique monétaire et de change

21. L'objectif principal de la politique monétaire est de garantir la stabilité des prix dans un régime de change flottant. Elle renforcera le cadre de pilotage de la politique monétaire en augmentant la flexibilité de ses instruments indirects et la capacité de gestion et de prévision de la liquidité. Dans un souci de transparence, la BCC adoptera une stratégie de communication de sa politique monétaire à l'intention des marchés. Elle appliquera une politique de change visant à lisser les fluctuations du taux de change. Pour améliorer l'intermédiation, accroître la confiance dans les établissements de crédit et encourager la dé-dollarisation, la BCC améliorera la qualité de la circulation fiduciaire, renforcera le contrôle bancaire, et développera le système de paiements et de règlement.

D. Politiques structurelles

22. Les réformes structurelles se concentreront sur l'augmentation des recettes intérieures, le renforcement de la gestion des finances publiques, la restructuration et la recapitalisation de la BCC, le renforcement de la politique monétaire et du contrôle bancaire, ainsi que les mesures à prendre pour mettre l'économie sur une trajectoire de croissance forte et durable. Le tableau cijoint expose en détail les mesures économiques et financières en donnant une échéance pour chacune.

Politique en matière de recettes et de dépenses

- 23. **Politique fiscale (Tableau I.3, Section I.A.)**. Le Gouvernement met en place un programme d'actions visant à accroître l'efficacité du recouvrement des recettes et à élargir l'assiette fiscale. L'introduction de la TVA à taux unique d'ici la fin 2011 est l'élément clé de ce programme. D'autres mesures seront prises afin de rationaliser les exonérations fiscales, les droits et taxes pléthoriques et les procédures de recouvrement. Cet effort sera complété par l'adoption d'un nouveau Code des douanes conforme aux meilleures pratiques internationales.
- 24. Administration des douanes (Tableau I.3, Section I.B.). Le Gouvernement est déterminé à mettre en place une administration douanière efficace et moderne. À cette fin, il rationalisera les procédures douanières afin de réduire les coûts pour le secteur privé tout en améliorant l'administration interne et les contrôles pour recouvrer davantage de recettes. Afin de simplifier les procédures de recouvrement, le Gouvernement créera un guichet unique dans tous les postes frontaliers importants, y compris dans les provinces de l'Est. De plus, les activités de type douanier de l'Office congolais de contrôle (OCC) seront transférées à l'Office des douanes et accises (OFIDA), qui deviendra ainsi le seul organisme chargé de l'évaluation en douane et de la perception de tous les droits et redevances. L'OCC s'occupera uniquement des normes et du contrôle de la qualité. L'OFIDA améliorera les systèmes informatiques de tous les bureaux de

douane, sur la base du système SYDONIA++. Pour renforcer la surveillance et d'assurer la bonne marche des réformes, l'OFIDA deviendra une direction générale du Ministère des finances.

- 25. Administration des impôts (Tableau I.3, Section I.C.). Le Gouvernement mettra aussi en place un système d'administration des impôts efficace et moderne. Il élargira le réseau de centres des impôts (CDI) pour gérer la fiscalité des entreprises sur l'ensemble du pays et créera des centres d'impôts synthétiques (CIS) ciblés principalement sur les petites et moyennes entreprises. La création d'une base de données exhaustives sur les contribuables, alliée à l'utilisation du nouvel identifiant fiscal unique (NIF) pour les entités commerciales, améliorera les contrôles antérieurs et postérieurs au recouvrement et élargira l'assiette fiscale. Le Gouvernement renforcera également les contrôles postérieurs au recouvrement en regroupant les fonctions d'audit et de recherche du service des impôts dans une seule entité, tout en améliorant le système informatique.
- 26. Perception fiscale dans le secteur minier (Tableau I.3, Section I.D.). Le Gouvernement vise à accroître la contribution du secteur minier aux recettes intérieures, qui a été médiocre jusqu'à maintenant. C'est pourquoi il renforcera la capacité de la Direction des grandes entreprises (DGE), qui, relevant de la Direction générale des impôts (DGI), est chargée de recouvrer les recettes dans ce secteur, notamment en collaborant étroitement avec les sociétés d'audit spécialisées. En outre, la perception des redevances et des taxes minières (à l'exception des droits de douane) sera transférée de la Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations (DGRAD) à la DGI, et le projet de texte législatif faisant état de ce transfert devrait être déposé au Parlement d'ici avril 2010. L'OFIDA créera également des centres spécialisés qui seront chargés d'établir avec précision la qualité et la valeur des principales exportations minérales.
- 27. **Gestion des finances publiques (Tableau I.3, Section I.E.)**. Le Gouvernement reconnaît la nécessité d'améliorer la gestion des finances publiques afin que le budget soit préparé et mis en œuvre avec efficacité. Durant la période du programme, il réalisera un plan d'action qui reposera sur cinq piliers stratégiques, à savoir : (i) la modernisation du cadre juridique, comprenant l'adoption de la Loi organique sur les finances publiques et du Code des marchés publics; (ii) l'amélioration du processus annuel de préparation du budget de l'État, centré sur un cadre budgétaire à moyen terme qui s'appliquera initialement aux secteurs clés tels que la santé et l'éducation; (iii) la rationalisation de l'exécution budgétaire et de la gestion de la trésorerie, avec pour objectif une meilleure traçabilité afin d'éviter l'accumulation d'arriérés; (iv) la fiabilisation des rapports d'exécution budgétaires par l'informatisation progressive; (v) le renforcement des contrôles à priori et à posteriori des finances publiques, notamment par l'adoption d'un projet de loi organique sur la cour des comptes.
- 28. Le Gouvernement entend normaliser ses relations avec tous les créanciers. Il a l'intention de commencer à négocier avec tous les créanciers, en particulier ceux du Club de Paris, pour obtenir un rééchelonnement de la dette aux conditions les plus favorables compte tenu de la faible capacité de remboursement du pays. En ce qui concerne le Club de Londres, le Gouvernement entend faire aboutir les discussions en vue de l'annulation de la dette à l'égard des banques commerciales dans le contexte d'un programme de rachat appuyé par la Banque mondiale. Il s'efforcera d'obtenir des créanciers non membres du Club de Paris un allégement de dette à des conditions au moins comparables à celles du Club de Paris.

29. Les autorités sont en train de mettre en place un vaste programme visant à apurer le stock d'arriérés et les autres créances sur l'État. Un plan d'action prévoyant le remboursement progressif du stock d'arriérés à fin 2007 a été mis en place. En particulier, 50 % du stock d'arriérés à fin 2007 sera apuré en 2010 et le reste en 2011. Un plan de remboursement du stock d'arriérés de 2008 fondé sur l'audit interne réalisé par l'Inspection générale des finances sera élaboré au plus tard en février 2010. En outre, le Gouvernement établira un plan pour dresser l'inventaire de toutes les créances sur l'État qui subsistent, en suivant les procédures d'audit appropriées.

Secteur financier

- 30. **Restructuration et recapitalisation de la banque centrale (Tableau I.3, Section II.A.).** L'objectif du Gouvernement consiste à renforcer la capacité opérationnelle de la BCC tout en solidifiant ses assises financières. La première étape consistera à restructurer la BCC conformément au plan d'action établi avec l'assistance technique du FMI. Suite à la récente nomination des directeurs généraux et des directeurs, la BCC engagera la réorganisation des départements et des unités de la banque centrale. Cette dernière a adopté un plan stratégique triennal visant à améliorer la gouvernance et à renforcer la capacité de l'institution de s'acquitter de ses responsabilités. Le Gouvernement réalisera en parallèle le processus de recapitalisation de la banque centrale, qui devrait être achevé en 2011.
- 31. **Contrôle bancaire (Tableau I.3, Section II.C.)**. Le Gouvernement vise à renforcer le contrôle bancaire afin de préserver la stabilité et la solidité du système financier. Les reformes dans ce domaine visent l'amélioration du cadre légal et réglementaire, le renforcement des capacités opérationnelles des inspecteurs des banques, la mise en place de la fonction macroprudentielle et le renforcement des contrôles sur place et sur pièces. Un accent particulier sera mis sur le relèvement des exigences minimales de fonds propres des banques, l'adoption de procédures d'agrément restrictives, et l'amélioration de la qualité et du professionnalisme des inspecteurs.

Autres réformes structurelles

- 32. Réforme de la fonction publique (Tableau I.3, Section III.A.). La promotion de la gouvernance administrative par le renforcement des capacités est essentielle à la reconstruction nationale. En août 2009, le Gouvernement envisage d'approuver une stratégie à moyen terme pour la retraite des fonctionnaires de l'État et de soumettre au Parlement, en décembre 2009, un projet de loi sur la fonction publique, y compris le régime pour les fonctionnaires au niveau provincial. En outre, les opérations de recensement dans la fonction publique seront achevées en décembre 2009, et celles concernant l'armée et la police, en décembre 2010.
- 33. Climat des affaires (Tableau I.3, Section III.B.). L'amélioration du climat des affaires est au centre de la stratégie du Gouvernement pour la redynamisation du secteur privé. Le Gouvernement est déterminé à renforcer la sécurité juridique des investissements en adhérant à l'Organisation pour l'harmonisation des droits des affaires (OHADA). Il fera également de l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI) un guichet unique pour les investissements en RDC. Les modifications prévues aux lois et règlements

contribueront à alléger les formalités exigées dans la procédure de création des entreprises et le règlement de litiges à caractère commercial. Il poursuivra en 2010 la création de tribunaux du commerce et du travail dans les provinces restantes, et adoptera un code de commerce visant à éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires en conformité avec les accords internationaux ratifiés par la RDC.

- 34. Décentralisation (Tableau I.3, Section III.C.). Le Gouvernement met un accent particulier sur la décentralisation financière cohérente avec la Constitution adoptée en 2006. La Constitution fixe le principe de répartition des recettes entre l'administration centrale et les provinces. L'objectif est l'amélioration de la qualité des services d'utilité publique au niveau local. Le processus de décentralisation présente aussi des risques, et le Gouvernement a pris des mesures transitoires permettant d'améliorer la gestion des finances publiques dans les provinces en attendant la promulgation de la loi organique sur les finances publiques. Le Gouvernement améliorera le mécanisme d'allocation, en faveur des provinces et des entités territoriales décentralisées (ETD), des recettes à caractère national et rédiger des lois sur les compétences exclusives des provinces de manière à assurer l'efficacité de la dépense publique.
- 35. Gestion de la dette (Tableau I.3, Section III.D.). Le Gouvernement renforcera la gestion de la dette extérieure et intérieure avec pour objectif de limiter les risques de surendettement. À ce titre, le Gouvernement reconnaît que seul le Ministre des finances a le pouvoir d'engager l'État en matière d'endettement public au niveau central, provincial et local. La gestion de la dette extérieure et intérieure sera centralisée au niveau de l'Office de gestion de la dette publique (OGEDEP), qui produira un bulletin statistique semestriel, ainsi que les prévisions trimestrielles du service de la dette publique.
- 36. Gouvernance économique (Tableau I.3, Sections III.E & F.). La transparence et l'amélioration de la gouvernance économique constituent un élément important de stratégie de promotion de l'investissement privé. Le Gouvernement s'engage à publier, dans un délai de 60 jours, les contrats de partenariat entre entreprises publiques et privées, y compris les détails financiers et la fiscalité y afférents. Il mettra en place un organisme indépendant de lutte contre la corruption. Le Gouvernement compte aussi améliorer les statistiques nationales en vue de rehausser la fiabilité des grandeurs macroéconomiques, sociales et démographiques. Enfin le Gouvernement mettra en œuvre le plan d'action de l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) afin d'accroître la transparence du secteur minier et de son impact sur les recettes fiscales.
- 37. Entreprises publiques (Tableau I.3, Section III.G.). Le Gouvernement compte accélérer la réforme des entreprises publiques afin d'améliorer les services essentiels à la croissance économique. Le désengagement de l'État des entreprises ayant des activités commerciales est prévu. Le processus est en cours et se déroulera en deux étapes. À la première étape, le Gouvernement a amorcé la privatisation de la gestion des entreprises publiques, qui vise à stabiliser et à améliorer leur situation financière. À la deuxième étape, il établira un plan de restructuration et de privatisation. Afin de faciliter le processus de restructuration et de privatisation des entreprises publiques, le Gouvernement élaborera des programmes sociaux pour aider les agents superflus qui remplissent les conditions requises à prendre leur retraite ou à quitter volontairement l'entreprise, ainsi qu'un plan pour la gestion des dettes croisées entre les entreprises publiques et entre l'État et ces entreprises. Les entreprises dont les activités sont non

lucratives ou le prolongement de l'administration publique seront transformées, selon le cas, en établissements publics, et celles qui sont en cessation d'activités ou que leurs activités ne se justifient plus, seront dissoutes.

V. POLITIQUE POUR LE RESTE DE L'ANNÉE 2009 ET POUR 2010

- 38. Les objectifs macroéconomiques pour 2009 sont les suivants : (i) la réalisation d'un taux de croissance réelle du PIB de 2,7 % soutenue par une reprise timide des secteurs minier et de la construction, ainsi que par le dynamisme de l'agriculture, des télécommunications et des transports; (ii) la limitation de l'inflation en glissement annuel à 48,7 %; (iii) le maintien de la couverture des réserves internationales à environ 10 semaines d'importations, aide non comprise. L'atteinte de ces objectifs nécessite la mise en place de politiques macroéconomiques prudentes ainsi que de réformes structurelles et sectorielles susceptibles de promouvoir un climat propice au développement d'un secteur privé viable, gage d'une croissance économique forte et durable.
- 39. La politique budgétaire pour le reste de l'année 2009 a pour objectif de limiter le recours au financement intérieur. Dans ce contexte, le déficit budgétaire intérieur (base caisse) sera limité à 3,3 % du PIB, en cohérence avec la réduction de 1,2 % du crédit net à l'État. Les recettes fiscales pour l'année sont estimées à 15,6 % du PIB, et les dépenses financées sur ressources intérieures sont plafonnées à 17,5 % du PIB. Les investissements financés sur ressources extérieures sont projetés à 6,2 % du PIB, y compris les projets d'infrastructures mis en œuvre dans le cadre de l'accord de coopération sino-congolais.
- 40. Le niveau excessif des engagements en cours de paiement à fin octobre (258 milliards de francs congolais) oblige le Gouvernement à prendre des mesures correctrices afin d'assurer le respect du plan de trésorerie pour le reste de l'année 2009. En raison de l'importance des engagements à fin octobre, la marge de manœuvre de certains ministères sectoriels et autres institutions est très restreinte. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement (i) a annulé les engagements non contraignants d'achats de biens et services (68 milliards de francs congolais); (ii) a reporté le remboursement d'une partie des arriérés accumulés en 2007–08 (31 milliards de francs congolais), en attendant leur audit; et (iii) a arrêté tous les nouveaux engagements à fin octobre. Ces mesures devraient permettre d'atteindre les objectifs de la politique budgétaire.
- 41. La politique monétaire a pour objectif de contenir l'inflation dans le contexte d'un régime de change flottant. L'accroissement de la base monétaire sera limité à 19,6 % en 2009. La monnaie au sens large devrait croître de 33,8 %. Pour atteindre ces objectifs, la BCC continuera de mettre en œuvre les ventes de billets de trésorerie (BTR) pour éponger les excédents de liquidité dans l'économie. Son calendrier d'émission de BTR sera réalisé en étroite collaboration avec la Direction générale du Trésor et de l'ordonnancement. Les interventions sur le taux de change viseront à lisser la volatilité excessive tout en atteignant les objectifs d'avoirs extérieurs nets. Dans la limite de ces objectifs, la vente de devises pourra contribuer à restreindre les liquidités excédentaires, surtout celles générées par l'utilisation du soutien budgétaire extérieur.
- 42. Les réformes structurelles clés pour la période de juillet 2009 à juin 2010 comprennent la promulgation de la nouvelle loi organique sur les finances publiques, l'adoption

d'un code des marchés de calibre mondial, la rationalisation des impôts et taxes, l'évaluation et l'élimination des exemptions ad hoc, la transformation de l'OFIDA en un service du Ministère des finances, la restructuration de la BCC et la modernisation de ses instruments d'intervention, ainsi que le dépôt au Parlement d'une nouvelle loi sur la statistique.

- 43. La politique budgétaire pour 2010 a pour objectif de limiter le recours au financement intérieur. Dans ce contexte, le déficit budgétaire intérieur (base caisse) sera limité à 1,4 % du PIB, en cohérence avec le crédit net du système bancaire à l'État égal à zéro. Une prévision identique a été établie pour les recettes fiscales et les dépenses financées sur ressources intérieures, à savoir 17,9 % du PIB pour les premières et 18,8 % du PIB pour les secondes. Les investissements sur ressources extérieures sont projetés à 14 % du PIB.
- 44. **En 2010, la politique monétaire aura comme principal objectif une nouvelle baisse de l'inflation**. Dans ce contexte, la monnaie de base devrait croître de 22 %. Le coefficient d'expansion monétaire devrait demeurer stable, et la monnaie au sens large devrait également croître au même rythme que la monnaie de base. La BCC réexaminera son taux directeur en fonction de la progression de la réalisation des objectifs d'inflation.

VI. BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET PRIORITÉS EN MATIÈRE DE FORMATION

45. L'assistance technique sera sollicitée auprès de la communauté internationale dans le domaine des réformes macroéconomiques et structurelles. Le Gouvernement est reconnaissant de l'assistance technique fournie par le FMI dans le cadre des interventions du Centre régional d'assistance technique en Afrique centrale (AFRITAC Centre), la Banque mondiale, la BAD, le PNUD et plusieurs autres partenaires de développement. Cette assistance technique sera déterminante pour assurer le succès de la mise en place de la décentralisation ainsi que pour la formulation et la mise en œuvre des politiques sectorielles telles que définies dans la SCRP. Le Gouvernement établira une liste des besoins et priorités en matière d'assistance technique pour renforcer les capacités institutionnelles des administrations provinciales.

VII. SUIVI DU PROGRAMME

- 46. Le suivi du programme s'effectuera sur la base des repères et des critères de réalisation quantitatifs, ainsi que des repères structurels qui font l'objet de revues semestrielles (tableaux 1–2). La première revue sera achevée d'ici la fin juin 2010 et portera sur l'évolution de la situation et les politiques macroéconomiques pour 2010, ainsi que sur la progression des réformes structurelles de l'administration des impôts et des douanes, la gestion des finances publiques et la réforme du secteur financier. La mise à jour de l'évaluation des sauvegardes est actuellement en cours dans le contexte de l'accord FRPC proposé, comme le requiert la politique du FMI en matière de sauvegardes.
- 47. Dans le contexte de l'accord FRPC proposé, une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la Banque centrale du Congo (BCC) est actuellement en cours. La mise à jour précédente, achevée en janvier 2008, a permis de constater que le mécanisme d'audit externe avait été renforcé, mais que des risques significatifs subsistaient en ce qui concerne le cadre de contrôle de la banque centrale, avec notamment de profondes préoccupations au sujet de

l'indépendance de la banque. De ce fait, l'évaluation recommandait que des mesures spécifiques soient prises avant l'examen par le Conseil d'administration d'un nouvel accord FRPC. La BCC a souscrit aux conclusions de l'évaluation et s'est engagée à mettre en œuvre les recommandations concernant les sauvegardes, dont certaines constituent des actions préalables et d'autres des repères structurels dans le programme FRPC proposé. Les services du FMI suivent la mise en œuvre de ces mesures par la BCC. La mise à jour de l'évaluation sera terminée au plus tard d'ici la première revue.

48. Le Gouvernement s'emploie à renforcer ses capacités pour assurer le suivi et l'évaluation de l'exécution de son programme économique. La Commission nationale de pilotage de la stratégie de réduction de la pauvreté (CNP-SRP) sera mise en place et relèvera directement du Premier Ministre. Cette commission sera assistée par le Comité technique interministériel mis en place au niveau de la Primature et supervisera les activités de deux commissions interministérielles, la CI-SNLCP et la CISPI, chargées respectivement de l'élaboration du processus d'élaboration de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, et du pilotage et du suivi de la mise en œuvre de cette stratégie. La CI-SNLCP sera présidée par le Ministre du Plan et sera assistée par d'autres membres, notamment les Ministres en charge des secteurs prioritaires. Elle aura pour mission de piloter le processus de planification de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Dans le cadre de sa mission, elle travaillera en étroite collaboration avec l'UPPE-SRP. La CISPI sera présidée par le Ministre des finances et sera composée des Ministres du budget, de l'économie, du plan, du commerce ainsi que ceux qui sont concernés par la mise en œuvre des réformes. Elle sera assistée par le Comité technique de suivi des réformes (CTR). En outre, le Gouvernement a mis en place un Comité technique interministériel (CTSP) chargé du suivi du programme macroéconomique du Gouvernement (CTSP) appuyé par l'accord FRPC.

Tableau texte 1: République démocratique du Congo: Indicateur de solidité financière, 2003- septembre 2009

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Sep-09 Pre.
Normes de fonds propres							
Capital réglementaire/actifs pondérés en fonction du risque	-3.40	6.83	7.66	10.52	12.84	10.85	15.00
Fonds propres de base réglementaire/actifs pondérés en fonction du risque	-4.06	6.56	7.12	10.30	11.46	9.18	
Qualité des actifs							
Prêts non productifs/total prêts bruts	1.54	2.03	6.75	3.00	4.46	2.77	10.60
Prêts non productifs nets de provisions/capital	0.06	4.06	9.28	6.53	11.72	10.53	16.88
Recettes et rentabilité							
Rendements des actifs	0.55	-1.12	1.66	2.65	2.52	2.10	0.60
Rentabilité des fonds propres	0.59	-18.51	25.28	51.61	40.83	37.62	5.60
Marge financière/revenu brut	18.92	20.91	32.68	39.77	87.89	91.89	
Dépenses hors intérêts/revenu brut	77.36	86.41	58.02	44.45	79.28	79.83	
Utilité							
Actifs liquides/total actif (ratio de liquidité/actifs)	47.03	77.19	88.46	82.99	79.80	74.77	75.00
Actifs liquides/passifs à court terme	53.64	81.42	94.96	92.88	62.85	103.97	78.00
Sensibilité aux risques du marché							
Position de change ouverte nette/capital	29.97	52.53	12.92	50.43	41.75	-11.46	
Passifs libellés en devises/total passifs	69.23	80.23	73.61	76.37	76.19	81.31	91.90

Source: Banque centrale du Congo (BCC), Direction de la supervision bancaire.

Tableau I.2. République démocratique du Congo: conditionnalité structurelle et importance macroéconomique, 2009–10

Mesure	État d'avancement	Importance macroéconomique
Actions préalables		
Création d'un comité chargé d'évaluer les incitations et les exonérations fiscales prévues par le Code des mines, le Code des investissements et les conventions spéciales, conformément au mandat rédigé en consultation avec les services du FMI.	observé	Améliorer la mobilisation des recettes afin d'atteindre les objectifs budgétaires du programme.
Perception des recettes fiscales tirées du secteur minier par une nouvelle unité spécialisée en la matière et la DGE.	observé	Améliorer la mobilisation des recettes afin d'atteindre les objectifs budgétaires du programme.
Achèvement de l'audit des arriérés intérieurs accumulés à fin décembre 2007, et adoption par le Gouvernement d'un plan pour leur apurement.	observé	Permettre à l'État d'honorer ses obligations envers le secteur privé et éviter de freiner le développement du secteur privé et la croissance de l'économie.
Opérationnalisation de la Cellule des renseignements financiers (CENAREF) dans le contexte de la lutte contre le blanchiment de capitaux.	observé	Promouvoir le développement ordonné du secteur financier.
Modification de l'accord de coopération sino-congolais de manière à ce qu'il soit conforme à l'exigence de viabilité de la dette.	observé	Renforcer la gestion de la dette afin d'en assurer la viabilité.
Sélection d'un cabinet d'audit de réputation internationale pour la vérification du respect des critères de la FRPC pour la durée du programme (2009-2011)	observé	Renforcer le suivi et le contrôle du programme.
Nomination de directeurs à la BCC, chargés de la nouvelle Direction créée dans le contexte de la restructuration de la banque centrale	observé	Promouvoir la modernisation de la BCC, en particulier améliorer l'élaboration de la politique monétaire et le contrôle bancaire.
Repères structurels		
Restructuration d'une grande banque commerciale.	Fin déc. 2009	Risque systémique.
Adoption par le Conseil des ministres d'un plan d'action établi par le comité chargé d'évaluer les incitations et les exonérations fiscales prévues par le Code des mines, le Code des investissements et les conventions spéciales.	Fin déc. 2009	Améliorer la mobilisation des recettes afin d'atteindre les objectifs budgétaires du programme.
Mise en œuvre du logiciel Sydonia ++ dans tous les bureaux de douane de Kinshasa.	Fin déc. 2009	Améliorer la mobilisation des recettes afin d'atteindre les objectifs budgétaires du programme.
Établir un plan de remboursement des arriérés de 2008 sur la base de l'audit interne de l'Inspection générale des finances et élaborer un plan en vue du recensement et de l'audit des arriérés publics qui subsisteraient.	Fin fév. 2010	Permettre à l'État d'honorer ses obligations envers le secteur privé et éviter de freiner le développement du secteur privé et la croissance de l'économie.
Dépôt au Parlement d'un projet de loi organique sur les finances publiques qui, entre autres, interdise aux provinces de contracter des emprunts auprès des banques commerciales et de la Banque centrale.	Fin mars 2010	Établir la discipline budgétaire sur la base de règles et d'une règlementation transparentes.
Production et publication des tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec le tableau des opérations financières de l'État, les données de la BCC et les statistiques monétaires), au plus tard 30 jours après la fin du mois.	Continu	Renforcer le suivi du programme.
Inclusion dans les tableaux d'exécution budgétaire mensuels des dépenses financées sur ressources extérieures (rapprochées avec le tableau des opérations financières de l'État, les données de la BCC et les statistiques monétaires), au plus tard 3 mois après la fin du mois.	Continu	Renforcer le suivi du programme.
Publication des contrats de partenariat entre des entreprises publiques et des entreprises privées du secteur minier dans les 60 jours suivant la signature.	Continu	Rehausser la gouvernance économique et garantir la responsabilisation en matière d'utilisation des ressources publiques.
Autorisation préalable du Ministre des finances du paiement des dépenses publiques par la BCC (y compris des dépenses urgentes), conformément à la législation existante.	Continu	Rehausser la gouvernance économique et garantir la responsabilisation en matière d'utilisation des ressources publiques.

Source: autorités congolaises; et évaluations des services du FMI.

Tableau I.3. République démocratique du Congo: liste des mesures économiques et financières pour 2009–12

Secteur		Mesures	Calendrier
		I. Politiques et réformes fiscales et budgétaires	
A. Politique fiscale		Objectif: Modernisation du régime fiscal	
	1.	Réduction du nombre d'impôts à faible rendement :	
		 adoption du rapport sur les impôts à faible rendement par le Conseil des ministres. 	fin décembre 2009
		 dépôt au Parlement des projets de loi sur l'élimination de ces impôts. 	fin juin 2010
	2.	Limitation des incitations et des exemptions fiscales et douanières :	
		 adoption par le Conseil des ministres du plan d'action élaboré par la commission chargée d'évaluer les incitations et les exemptions fiscales prévues par le Code des mines, le Code des investissements et les conventions spéciales (repère structurel) 	fin décembre 2009
		 aucune nouvelle incitation ou exemption fiscale discrétionnaire ou aucun renouvellement de telles incitations ou exemptions en marge du Code des investissements, du Code des mines et du Code forestier. 	en cours
	3.	Réduction du nombre de taxes vexatoires et de redevances frontalières :	
		 établissement d'un rapport faisant état des taxes parafiscales et des redevances frontalières sans contrepartie, et adoption d'un plan d'action pour les éliminer; 	fin décembre 2009
		mise en œuvre de ce plan d'action.	fin décembre 2010
	4.	Mise en place de la TVA :	
		 adoption et promulgation du projet de loi établissant une TVA moderne à taux unique; 	fin décembre 2010
		 début de la perception de la TVA auprès des entreprises par la Direction générale des impôts (DGI). 	fin janvier 2012
	5.	Mise en œuvre du nouveau Code des douanes :	
		 adoption par le Conseil des ministres; 	fin décembre 2009
		 dépôt au parlement; 	fin décembre 2009
		• promulgation par le Président.	fin juin 2010
B. Administration des douanes		Objectif: modernisation de l'administration des douanes	
	1.	Transfert des activités douanières de l'Office congolais de contrôle (OCC) à l'Office des douanes et accises (OFIDA) :	
		 adoption par le Conseil des ministres des nouvelles lois sur l'OCC et l'OFIDA; 	décembre 2009
		 approbation par le Conseil des ministres du plan d'action pour le transfert efficace des activités douanières de l'OCC à l'OFIDA. 	avril 2010
	2.	Promulgation d'un décret du Premier Ministre qui fera de l'OFIDA une direction générale des douanes relevant du Ministère des finances.	fin décembre 2009
	3.	Renforcement des règles prescrivant le prédédouanement des importations par BIVAC; pour les marchandises qui ne font pas l'objet d'un prédédouanement, l'OFIDA établira leur valeur au moyen de la base de données de BIVAC.	fin décembre 2009

Tableau I.3. République démocratique du Congo: liste des mesures économiques et financières pour 2009–12 (suite)

Secteur		Mesures	Calendrier
B. Administration des douanes (suite)		Objectif: modernisation de l'administration des douanes	
	4.	Mise en œuvre du logiciel Sydonia++ dans tous les bureaux de douane, lorsque le volume et le type des échanges le justifient :	
		• à Kinshasa (repère structurel);	fin décembre 2009
		 dans les autres bureaux de douane qui représentent au moins 5 % des importations (valeur CAF) ou au moins 10 % des marchandises en transit (valeur CAF). 	fin décembre 2011
	5.	Mise en place du guichet unique dans tous les bureaux de douane.	fin décembre 2011
C. Administration des impôts		Objectif : renforcement de l'administration des impôts	
	1.	Fusion de la DGRAD et de la DGI:	
		• création d'une commission indépendante chargée de déterminer si la fusion de la DGRAD et de la DGI est souhaitable et possible.	fin septembre 2009
		 adoption par le Conseil des ministres du rapport sur l'opportunité et la faisabilité de la fusion de la DGRAD et de la DGI. 	fin mars 2010
	2.	Utilisation du numéro d'identification fiscal (NIF) dans l'ensemble des provinces.	fin juin 2010
	3.	Transfert au portefeuille de la DGE de toutes les entreprises remplissant les critères requis.	fin décembre 2009
	4.	Création de centres des impôts (CDI) dans toutes les provinces pour la gestion des impôts des entreprises de taille moyenne :	
		 création de trois CDI : Bas-Congo, Nord-Kivu et Sud-Kivu. 	fin mars 2010
		 création de CDI dans les autres provinces. 	fin décembre 2011
D. Perception fiscale dans le secteur minier		Objectif : accroître les recettes tirées du secteur minier	
	1.	Signature d'un protocole d'entente avec d'autres institutions publiques permettant un échange d'informations sur les exportations minières.	fin décembre 2009
	2.	Renforcement de l'administration fiscale dans le secteur minier :	
		 renforcement de la capacité de l'unité spécialisée, entre autres par la conclusion d'accords avec des sociétés d'audit spécialisées et des cabinets-conseils internationaux; 	fin décembre 2009
		 dépôt au Parlement le projet de loi sur le transfert des fonctions d'administration fiscale dans le secteur minier de la DGRAD à la nouvelle unité spécialisée de la DGE, qui devient responsable de la taxation en conformité aux meilleures pratiques internationales, aux fins du contrôle et du recouvrement des impôts, taxes, droits et redevances auprès des grandes sociétés minières. 	fin octobre 2010
	3.	À compter de juillet 2009, réalisation d'audits par l'Inspecteur général des finances, six mois après l'exercice visé, visant à s'assurer que les recettes fiscales tirées du secteur minier ont été déposées au compte général du Trésor.	en cours
	4.	Dans le cadre du renforcement des capacités de l'OFIDA, création de centres d'expertise pour les principales exportations minières à Kasumbalesa et Sakania, au Katanga.	fin juin 2010

Tableau I.3. République démocratique du Congo: liste des mesures économiques et financières pour 2009–12 (suite)

Secteur		Mesures	Calendrier
E. Gestion des finances publiques		Objectif : amélioration de la gestion des finances publiques	
		Adoption par le Gouvernement d'un plan d'action pour la gestion des finances publiques	fin mars 2010
(i) Aspects juridiques et institutionnels	1.	Dépôt au Parlement d'un projet de loi organique sur les finances publiques qui interdit explicitement aux provinces de contracter un emprunt auprès des banques commerciales et de la banque centrale. (repère structurel)	fin mars 2010
	2.	Dépôt au Parlement du projet de loi sur l'examen du budget de 2008 par la Cour des comptes.	fin décembre 2009
	3.	Adoption du nouveau Code des marchés publics et de ses règlements d'application.	fin décembre 2009
	4.	Réforme du financement des organismes de perception fiscale:	
		 élimination des transferts aux trois organismes publics de perception fiscale. 	fin juillet 2010 fin janvier 2011
		 remplacement des primes au rendement par des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, et des incitations destinées aux agents des organismes de perception fiscale. 	,
	5.	Approbation des règlements généraux sur la comptabilité publique.	fin décembre 2010
	6.	Dépôt au Parlement du projet de loi organique sur la Cour des comptes.	fin décembre 2010
	7.	Examen du cadre réglementaire de l'Inspection générale des finances.	fin décembre 2010
(ii) Préparation du budget	1.	Établissement d'un cadre budgétaire à moyen terme :	
(··/		• pour les Ministères de la santé et de l'éducation;	fin mars 2010
		 dans tous les ministères, en coopération étroite avec les ministères sectoriels. 	fin décembre 2012
(iii) Exécution du budget	1.	Publication par le Ministre des finances d'un décret obligeant l'État à payer les fournisseurs résidents en monnaie nationale.	fin décembre 2009
	2.	Réalisation d'un audit des comptes des entités publiques domiciliés à la BCC et dans les banques commerciales.	fin décembre 2009
	3.	Renforcement du processus de dépenses informatisé par la modernisation des logiciels et du matériel.	fin décembre 2010
	4.	Régularisation des arriérés de paiement intérieurs:	
		• établir un plan de remboursement du stock d'arriérés intérieurs à fin 2008 sur la base de l'audit de l'Inspection Générale des	février 2010
		 Finance. (repère structurel) mise en œuvre du plan d'action pour le remboursement progressif du stock d'arriérés à fin 2008. 	2010–11
	5.	En matière de dépenses, diminution du recours à la procédure exceptionnelle:	en cours
		 par le respect rigoureux du décret de décembre 2008 et l'arrêt des mises à disposition. 	fin décembre 2009
		 par la mise au point d'une stratégie de sortie pour intégrer la procédure de dépense urgente au cycle de dépense informatisé. 	
	6.	Établissement d'un plan d'engagements qui respecte le plan de trésorerie.	en cours

Tableau I.3. République démocratique du Congo: liste des mesures économiques et financières pour 2009–12 (suite)

Secteur		Mesures	Calendrier
E. Gestion des finances publiques (suite)		Objectif : amélioration de la gestion des finances publiques	
(iv) Système comptable et rapports budgétaires	1.	Achèvement de la mise en œuvre du système de comptabilité en partie double à la Direction générale du Trésor du Ministère des finances, et mise en place de ce système dans tous les organismes de recouvrement des recettes.	fin décembre 2009
	2.	Production et publication des tableaux mensuels (repère structurel) :	en cours
		 production et publication des tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec le TOFE, les données de la BCC et les statistiques monétaires), au plus tard 30 jours après la fin du mois. Inclue dans ces tableaux des dépenses financées sur ressources extérieures (rapprochées avec le TOFE, les données de la BCC et les statistiques monétaires), au plus tard trois mois après la fin du mois. 	
(v) Gestion de la paie	1.	Vérifier la cohérence entre la base de données des ressources humaines et la gestion de la paie et étendre la procédure transitoire simplifiée (PTS) pour la paie:	fin mars 2010
		• à tous les fonctionnaires;	fin décembre 2010
		• à toutes les provinces.	
	2.	Harmoniser les divers systèmes de gestion de la paie des fonctionnaires, notamment par la révision de la structure des barèmes applicables à ces systèmes.	fin décembre 2010
		II. Politique monétaire et financière	
A. Réforme de la BCC		Objectif : une banque centrale indépendante et efficace	
(i) Restructuration de la BCC	1.	Mise en place de la nouvelle organisation et de la nouvelle structure de la BCC.	c
		 mise en place des unités organiques au sein de chaque direction générale sur la base de l'organigramme élaboré avec l'assistance technique du MCM du FMI; 	fin septembre 2009
		 approbation de la délégation de pouvoir aux directeurs généraux et directeurs pour l'exécution des opérations dans le cadre des activités courantes de la banque centrale et des autres décisions administratives définies avec l'assistance technique du MCM. 	fin septembre 2009
(ii) Recapitalisation de la BCC	1.	Adoption par le Conseil des ministres du plan d'action visant à recapitaliser la BCC, qui repose sur les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI.	fin février 2010
	2.	Dépôt au Parlement du projet de loi sur la recapitalisation de la BCC.	fin octobre 2010
	3.	Adoption par le Conseil des ministres du budget nécessaire à la recapitalisation de la banque centrale, qui sera financée par l'émission de titres d'État, les taux d'intérêt et les échéances étant déterminés en fonction de la conjoncture des marchés.	fin novembre 2009
	4.	Recapitalisation de la BCC.	fin juin 2011

Tableau I.3. République démocratique du Congo: liste des mesures économiques et financières pour 2009–12 (suite)

Secteur		Mesures	Calendrier
Secteur		nesures	Carcilaries
B. Politique monétaire		Objectif : amélioration de la capacité de la BCC de formuler la politique monétaire et de change	
(i) Prévision des liquidités et interventions sur le marché monétaire	1.	Diffusion de l'instruction autorisant la négociation des billets du Trésor sur le marché secondaire.	fin septembre 2009
(ii) Émission de la monnaie et qualité du numéraire	1.	Augmentation des ressources suffisantes à la Direction générale du Trésor afin de porter à 100 % la capacité de traitement des billets de banque :	2009–11
		 40 % d'ici juin 2010. 70 % d'ici fin décembre 2010. 100 % d'ici juin 2011. 	
	2.	Adoption d'une stratégie triennale afin de réaliser une réforme de la fonction d'émission de monnaie dans les provinces et d'améliorer la qualité du numéraire, avec l'assistance de l'expert du FMI.	fin octobre 2009
	3.	Émission des pièces en 2010, conformément à la stratégie qui sera élaborée avec l'assistance de l'expert du FMI.	fin septembre 2010
(iii) Opérations de change	1.	Organisation d'adjudications de devises périodiques et diffusion d'un préavis sur Internet, afin d'assurer une présence régulière sur le marché des changes et la transparence des opérations.	continu
C. Contrôle et système bancaire		Objectif : renforcer la capacité de contrôle bancaire et améliorer la santé du système bancaire	
(i) Contrôle bancaire	1.	Renforcement de la capacité de contrôle de la banque centrale par l'application de nouveaux ratios prudentiels par les banques commerciales.	fin octobre 2009
	2.	Mise en œuvre d'une nouvelle liste de sanctions pour les cas de non- conformité avec les règlements sur le contrôle bancaire.	fin décembre 2009
(ii) Système bancaire	1.	Achèvement des audits de la qualité du portefeuille de prêts :	
		 de trois banques, et établissement d'un plan de restructuration et/ou de recapitalisation de concert avec leur conseil d'administration. 	fin décembre 2009
		 des autres banques, et établissement d'un plan de restructuration et/ou de recapitalisation. 	fin mars 2010
	2.	Adoption d'une stratégie visant à améliorer la santé des banques commerciales sur la base des résultats de l'évaluation de mars 2009 réalisée avec l'assistance technique des experts du FMI et de la Banque mondiale.	fin novembre 2009
	3.	Restructuration d'une grande banque commerciale.	fin décembre 2009
D. Comptabilité et transparence		Objectif : amélioration de la comptabilité et de la transparence	
(i) Opérations comptables et d'audit	1.	Autorisation préalable du Ministère des finances du paiement des dépenses publiques par la BCC (y compris des dépenses urgentes), conformément à la législation existante. (repère structurel)	en cours
	2.	Approbation par le conseil d'administration de la BCC d'un plan d'action en vue de l'application des normes internationales d'information financière (IFRS).	fin décembre 2009
(ii) Transparence et communication	1.	Six mois après la fin de l'exercice au plus tard, publication des états financiers et des rapports d'audit de la BCC, y compris de l'opinion du commissaire aux comptes	continu

Tableau I.3. République démocratique du Congo: liste des mesures économiques et financières pour 2009–12 (suite)

Secteur		Mesures	Calendrier
		III. Autres réformes structurelles	
A. Fonction publique	1.	Achèvement de l'enquête sur la fonction publique.	fin avril 2010
	2.	Achèvement de l'enquête sur l'armée et la police.	fin décembre 2010
B. Climat des affaires	1.	Dépôt au Parlement du traité d'adhésion à l'OHADA.	fin septembre 2009
	2.	Abolition de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires contraires aux accords internationaux ratifiés par la RDC.	fin mars 2010
	3.	Dépôt au Parlement du projet de loi sur la libéralisation du secteur des assurances.	fin mars 2010
	4.	Établissement des tribunaux du commerce :	
		à Kisangani et à Matadi.	fin décembre 2010
		 dans les autres provinces. 	fin décembre 2011
C. Décentralisation	1.	Application de la formule de transfert de 40 % des recettes :	
		• période de transition;	2009
Politique		• application.	janvier 2010
Classification des taxes et des redevances des provinces et des ETD	1.	Dépôt au Parlement d'un projet de loi sur la classification des taxes et des redevances des provinces et des ETD.	fin octobre 2010
Renforcement de la gestion des	1.	Simplification de la classification budgétaire au niveau provincial :	
finances publiques au niveau provincial		• révision de la classification des recettes et des dépenses.	fin septembre 2010
provinciai		 utilisation d'une classification simplifiée dans le cadre de la Loi de 2012 sur le budget pour les provinces. 	fin décembre 2011
	2.	Établissement et approbation d'un plan d'action en vue du renforcement de la capacité de gestion des finances publiques au niveau provincial.	fin septembre 2010
	3.	Mise en place, dans toutes les provinces, d'un processus de dépenses informatisé relié au processus de dépenses de l'administration centrale.	fin décembre 2010
D. Gestion de la dette	1.	Exécution du plan d'action pour une application efficace du décret qui centralise la gestion de la dette extérieure au sein de l'Office de gestion de la dette publique (OGEDEP), notamment les données sur la dette publique et les mesures d'application.	fin décembre 2009
	2.	Collecte efficace et centralisation des données sur la dette publique intérieure et extérieure à l'OGEDEP.	fin décembre 2009
E. Transparence	1.	Publication dans un délai de 60 jours :	
•		 des accords de partenariat entre les entreprises publiques et privées (y compris des informations sur les primes à la signature, la fiscalité, les actionnaires privés et la composition du conseil d'administration. (repère structurel); 	en cours
		 des résultats des négociations entre les sociétés minières et le gouvernement sur la révision des contrats miniers. 	fin juin 2010
	2.	Mise en œuvre de l'Initiative sur la transparence des industries extractives.	fin mars 2010
	3.	Création d'un organisme de surveillance de la corruption.	fin juin 2010

Tableau I.3. République démocratique du Congo: liste des mesures économiques et financières pour 2009–12 (fin)

Secteur		Mesures	Calendrier
F. Statistiques	1.	Dépôt au Parlement du projet de loi sur les statistiques.	fin décembre 2009
	2.	Révision des statistiques des comptes nationaux :	
		 Finalisation des données estimatives sur les comptes nationaux (SCN93) pour 2006–2007; 	fin mars 2010 fin juin 2010
		 adoption par le gouvernement des comptes nationaux conformes au SCN93. 	,
	3.	Achèvement et adoption par le gouvernement de la stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS).	fin septembre 2010
G. Réforme des entreprises publiques	1.	Élaboration et présentation au Conseil des ministres des programmes sociaux des entreprises cibles (ONATRA, RVA, SNCC, REGIDESO et SNEL).	fin juillet 2010
	2.	Évaluation des dettes croisées entre l'État et les entreprises publiques, et entre les entreprises publiques :	
		sélection du cabinet;adoption du plan d'action par le gouvernement.	fin mars 2010 fin septembre 2010